

Le syndicat  
n°1 du  
funéraire



VOUS  
informe de  
vos droits

## Congés de fractionnement :

### les réponses de la CFTC Funéraire à la direction d'OGF

OGF dit que c'est l'employeur qui décide des Congés Payés

⇒ **C'est vrai, c'est bien l'employeur.**

OGF dit que durant les 8 dernières années, les organisations syndicales ont conclu un accord supprimant les fractionnements

⇒ **Ce n'est pas tout à fait vrai.** Le dernier accord supprimant les congés de fractionnements date de 2015 et a été signé, et validé, seulement par les syndicats CFDT et CFE-CGC

OGF dit qu'il existe un nouveau droit au congé de fractionnement

⇒ **C'est FAUX !** Le droit au congés de fractionnement existe depuis très longtemps et fonctionne très bien, partout ailleurs !

OGF dit que ce sont ses salariés qui « pour des raisons personnelles et familiales » souhaitent fractionner leurs congés

⇒ **C'EST TOTALEMENT FAUX** et irrespectueux des salariés!!



Le message et les consignes donnés par la direction ne serait-il pas plutôt : « si vous ne renoncez pas à vos 2 jours supplémentaires, l'entreprise vous y contraindra en vous refusant vos congés ? »

*Est-ce cela la « mesure juste et équitable », le « progrès social » dont parle la direction ? Il est vrai qu'elle est connue pour ça...*

*Le n° 1 du funéraire en serait-il à prendre 2 jours de congés pour survivre ?*

*Après le vol de congés payés l'an dernier, est-ce encore une manipulation pour gagner de la masse salariale afin d'enrichir nos actionnaires ?*

**Chacun est libre de renoncer à ses congés de fractionnement . Notre travail a été de les récupérer, votre liberté est celle de les prendre ou pas.**

**VOUS NE SOUHAITEZ PAS LES PERDRE : CONTACTEZ-NOUS !**



La CFTC Funéraire c'est la garantie d'être bien accompagné dans votre vie professionnelle

- [www.funeraire.cftc-transport.fr](http://www.funeraire.cftc-transport.fr)
- [facebook.com/cftc.funeraire](https://facebook.com/cftc.funeraire)
- [twitter.com/cftcfuneraire](https://twitter.com/cftcfuneraire)
- [www.linkedin.com/in/cftc-funeraire](https://www.linkedin.com/in/cftc-funeraire)

Syndicat affilié CFTC siège social : Fédération Générale CFTC des Transport n° SIRET 43485483200012-  
Adresse postale du syndicat : 431 route de Joncas 24130 LE FLEIX (IPNS-ne pas jeter sur la voie publique)



**Bernard GUILHEM**

Président

06 74 98 14 15

[b.guilhem@outlook.fr](mailto:b.guilhem@outlook.fr)